

## Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Rendez-vous dans votre France services



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent dans nos locaux en mairie,

**France Services - Agence Postale Communale  
au 22 Place Philippe Leroy 57630 VIC-SUR-SEILLE**

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
le samedi de 9h00 à 12h00.



### Chez nous, vous pouvez :

- Créer votre espace en ligne sur IMPOTS.GOUV.FR
- Faire votre déclaration de revenus
- Gérer votre prélèvement à la source
- Vérifier un avis d'impôt
- Contacter via une messagerie sécurisée un interlocuteur des impôts
- Acheter un timbre fiscal
- Payer une amende
- Payer des factures publiques
- Consulter un extrait de plan cadastral
- Payer un forfait de post-stationnement



### Chez nous, vous pouvez :

- Créer votre espace en ligne sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr).
- Faire des simulations d'âge et de montant de la retraite
- Demander votre retraite en ligne
- Faire un changement de coordonnées postales et bancaires
- Suivre des paiements
- Consulter un montant déclaré à l'administration fiscale



### Chez nous, vous pouvez :

- Créer votre espace en ligne sur [pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr)
- Vous inscrire comme demandeur d'emploi
- Faire l'actualisation de votre situation
- Joindre des documents demandés par les services de Pôle Emploi
- Regarder les offres d'emploi
- Réaliser votre C.V



- Demandeurs d'emploi : aide à la recherche d'emploi,...
- Salariés : VAE, reconversion professionnelle,...
- Entreprises : appui au recrutement, analyse de profil,...

Florine MARTIN vous accueille sans rendez-vous  
Le mardi (1 semaine sur 2) de 9h00 à 12h00  
06 79 55 99 03 - 03 87 07 05 20



### Chez nous, vous pouvez :

- Accéder au site [www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)
- Rédiger un contrat de travail
- Calculer la rémunération du salarié
- Gérer un éventuel conflit
- Respecter la réglementation au moment de mettre fin au contrat de travail
- Accomplir les formalités liées au décès d'un proche qui employait un salarié à domicile...



**France services**

## Vic-sur-Seille

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent dans nos locaux en mairie,

**France Services - Agence Postale Communale  
22 Place Philippe Leroy - 57630 VIC-SUR-SEILLE**

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
le samedi de 9h00 à 12h00.



France Services de Vic Sur Seille vous accompagne au quotidien dans vos démarches numériques. Un point numérique est à votre disposition.

**Nous travaillons en collaboration avec 9 partenaires nationaux :**

- La Caisse d'Allocation Familiale (CAF)
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- La Mutuelle Sociale Agricole (MSA)
- Pôle Emploi
- La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT)
- La Poste
- La Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM)
- La Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP)
- Le Ministère de l'Intérieur (ANTS)

Le ministère de la justice (conciliateur de justice), M. Jean-François Forget, Conciliateur de Justice, tient une permanence chaque 4ème vendredi du mois dans nos locaux. Pour prendre rendez-vous, merci d'adresser un mail à [jean-francois.forget@conciliateurdejustice.fr](mailto:jean-francois.forget@conciliateurdejustice.fr) ou d'appeler le 06 52 87 26 11

**Des partenaires locaux :**

Sur rendez-vous :

- Maison de l'Emploi du Sud Mosellan
- Mission Locale du Sud Mosellan
- Relais Parents Enfants (RPE)
- Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)



AGENCE POSTALE COMMUNALE

**Chez nous, vous pouvez :**

- Acheter des timbres, des enveloppes Prêt-à-Poster, des emballages pour vos colis et des services de réexpédition ou de garde du courrier
- Déposer vos lettres ou colis
- Retirer vos lettres recommandées et vos colis
- Effectuer des opérations financières de dépannage comme le versement ou le retrait d'espèces
- Profiter des offres sur la Poste Mobile et Internet
- Accéder à des offres partenaires (Monnaie de Paris) par exemple

**L'Agence Postale Communale de Vic-Sur-Seille est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 le samedi de 9h00 à 12h00.**



**Chez nous, vous pouvez :**

- Créer votre espace en ligne sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)
- Effectuer des simulations de droit pour la prime d'activité, les allocations logement ou le RSA
- Effectuer vos demandes en ligne si vous êtes éligible à certaines prestations
- Déclarer vos ressources trimestrielles en ligne via votre espace sécurisé
- Imprimer des attestations
- Contacter votre CAF afin d'avoir des réponses sur l'avancement de votre dossier
- Mettre à jour votre situation

**En cas de besoin, nos agents sont disponibles afin de vous accompagner pour réaliser vos démarches.**



**Chez nous, vous pouvez :**

- Créer votre compte AMELI sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)
- Imprimer des attestations
- Imprimer des décomptes
- Demander une nouvelle carte vitale
- Suivre vos remboursements
- Mettre à jour votre situation
- Contacter votre CPAM pour connaître l'avancement de votre dossier



**Chez nous, vous pouvez :**

- Créer votre espace en ligne sur [lorraine.msa.fr](http://lorraine.msa.fr)
- Effectuer des simulations de droit pour la prime d'activité, les allocations logement ou le RSA
- Effectuer vos demandes en ligne si vous êtes éligible à certaines prestations
- Déclarer vos ressources trimestrielles en ligne via votre espace sécurisé
- Imprimer des attestations
- Contacter votre CAF afin d'avoir des réponses sur l'avancement de votre dossier
- Mettre à jour votre situation

**En cas de besoin, nos agents sont disponibles afin de vous accompagner pour réaliser vos démarches.**



**Chez nous, vous pouvez :**

- Faire une 1ère demande de permis ou un renouvellement
- Faire une 1ère demande de carte d'identité ou un renouvellement
- Faire une 1ère demande de passeport ou un renouvellement
- Faire une demande de carte grise
- Modifier votre adresse sur votre carte grise
- Demander un duplicata en cas de perte de votre carte grise
- Déclarer la cession de votre véhicule

**Un seul site gouvernemental sécurisé et dédié à vos démarches administratives : ANTS.GOUV.FR**

